

<p style="text-align: center;">Compte-rendu de la réunion du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté CESC extraordinaire du jeudi 14 janvier 2010</p>
--

Réf. NS/CESC/16/PA

Réunion présidée par Mme Lucas Provisseure et M. Bocquillon, Provisseur adjoint.

Début : 18 h 10

Présents : Direction (2), représentants des parents d'élèves (5), CPE du lycée (1), représentant de la vie scolaire CPGE (1), élève interne (1), infirmières scolaires (2), 2 policiers (correspondant Police et un fonctionnaire de la brigade des stupéfiants), représentants des enseignants (aucun).

On remercie les participants d'assister à cette réunion extraordinaire du CESC sur la circulation des produits stupéfiants. On rappelle que ce trafic n'épargne aucun établissement et concerne aussi tous les milieux sociaux. La région Poitou-Charentes connaît une augmentation de la consommation de stupéfiants au même titre que l'alcool (elle est aussi située sur les axes Espagne/Hollande et Espagne/ Angleterre). L'étude de santé HBSC réalisée par l'OMS et déclinée au niveau régional met l'accent sur un début de consommation précoce de cannabis, le plus souvent entre 13 et 15 ans (cette étude est consultable sur le site de l'Académie de Poitiers).

Cette consommation parfois « visible » aux abords, ne peut pas laisser la communauté éducative indifférente d'autant plus qu'en France les drogues sont illicites. On souligne que certains pays européens qui avaient « une tolérance » à l'égard de la consommation de certaines drogues ont infléchi leur politique ces dernières années.

1)Le policier de la brigade des stupéfiants de Poitiers met l'accent sur quelques points importants.

1.1 Les jeunes et les drogues

-la diversité des produits sur le territoire (pour ne citer que le cannabis, le GHB, l'ecstasy, l'héroïne, la cocaïne, les champignons hallucinogènes...)

-la baisse des prix des drogues qui sont donc plus facilement accessibles.

Exemples : cocaïne (entre 60 et 80 euros le gramme) ; héroïne (30 à 50 euros le gramme) ; un cachet d'ecstasy (5 à 7 euros) ...

-les effets somatiques et la dépendance psychique

Certains jeunes arrivent au lycée en commençant leur journée en fumant (un « joint » équivaut à 4 cigarettes) et sont pris rapidement par la dépendance. Beaucoup méconnaissent le risque de cancer du poumon, plus important en fumant du cannabis que du tabac.

-tout consommateur peut devenir potentiellement un trafiquant : la tentation de l'argent facile peut conduire quelques-uns dans la délinquance

1.2 Les sanctions principales

Elles s'appuient à la fois sur le Code pénal et le Code de la santé publique.

Les sanctions sont parfois ignorées par les jeunes qui ne savent pas non plus que **la revente et le deal dans un établissement scolaire ou à proximité sont des circonstances aggravantes pour la justice (article 222-39 du Code pénal).**

Quelques repères sont donnés sur les peines encourues:

Destinataires : Provisseure, Provisseurs adjoints, intendance, CPE lycée/CPGE, tous professeurs, animatrice culturelle, représentants CESC, infirmières scolaires, assistante sociale, Correspondant Police.

Remarque : les comptes rendus des réunions sont consultables sur le site du lycée www.lycee-camille-guerin.fr, dans la rubrique « CR réunions ».

- l'usage des drogues (1 an d'emprisonnement et 3750 euros d'amende)
- le deal ou la culture (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 mille euros d'amende)
- le trafic (puni de 7 à 10 ans de prison)

1.3 La procédure suivie pour les affaires de stupéfiants

Trois temps en général pour les mineurs : 1) la garde à vue (possible jusqu'à 48h) 2) selon les besoins de l'enquête, une perquisition à domicile 3) le passage devant le Substitut du Procureur de la République.

Le Correspondant Police du lycée insiste sur le fait que le Parquet de Poitiers est particulièrement attentif au suivi des affaires de stupéfiants concernant les jeunes. Il y a donc **toujours une réponse**, soit éducative (stages de sensibilisation), soit thérapeutique (obligation de soins), soit judiciaire (en fonction du cas).

2) Réponses et propositions de la communauté éducative

2.1 Les tests salivaires sont-ils utilisables dans un établissement ?

Les infirmières scolaires qui peuvent être confrontées à des élèves ayant fumé du cannabis ne peuvent pas utiliser ces tests. **Par contre, en cas de suspicion, la Direction du lycée peut demander à son correspondant Police de pratiquer ces tests salivaires.**

2.2 La prévention

Beaucoup de campagnes et d'actions ont été menées dans l'institution scolaire avec plus ou moins de succès. Pourtant, cette prévention doit continuer, peut-être en trouvant de nouveaux points d'accroche. Quelques propositions sont formulées.

- 1) **le représentant élève propose de montrer aux élèves des images qui choquent les esprits au lieu d'actions de prévention parfois moralisatrices**
- 2) **intervention d'un spécialiste insistant davantage sur certains risques méconnus par les jeunes**
- 3) **une sensibilisation par le correspondant Police (groupes ciblés ou devant les résidents des classes préparatoires)**

2.3 La vigilance et la responsabilité

Les parents et tous les personnels dans l'exercice de leurs fonctions doivent être vigilants. En effet, la consommation de produits stupéfiants est en corrélation avec l'échec scolaire, la dépendance et la délinquance. **A n'importe quel moment, le chef d'établissement est en mesure de signaler ou de faire intervenir les forces de Police y compris aux abords de l'établissement.** Il faudrait certainement préciser dans le préambule du règlement intérieur du lycée **que les abords dépassent géographiquement les sorties immédiates du lycée !**

2.4 Les actions déjà menées

Suite aux signalements de personnels et des riverains et grâce à une coopération fructueuse avec le correspondant Police, deux actions récentes ont été engagées : aux abords immédiats du lycée avec des flagrants délits d'usage de stupéfiants ; une intervention de la brigade des stupéfiants à la résidence des classes préparatoires.

Fin de réunion : 20 h 00

Le Président du CESC
Proviseur adjoint
T. BOCQUILLON

Destinataires : Proviseure, Proviseurs adjoints, intendance, CPE lycée/CPGE, tous professeurs, animatrice culturelle, représentants CESC, infirmières scolaires, assistante sociale, Correspondant Police.

Remarque : les comptes rendus des réunions sont consultables sur le site du lycée www.lycee-camille-guerin.fr, dans la rubrique « CR réunions ».